



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 octobre 2020

n° 053-20

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché F17057 - Travaux de création d'un réseau d'assainissement, de restructuration du réseau d'eau potable aux hameaux de Fornet et Boyat sur la commune de Curienne et travaux pour le secours de l'alimentation en eau potable du hameau de la Boisserette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré par le réservoir du Boyat*

- date de convocation le 16 octobre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-deux octobre à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, espace Jean Blanc, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 12

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 octobre 2020

délibération n° 053-20

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché F17057 - Travaux de création d'un réseau d'assainissement, de restructuration du réseau d'eau potable aux hameaux de Fornet et Boyat sur la commune de Curienne et travaux pour le secours de l'alimentation en eau potable du hameau de la Boisserette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré par le réservoir du Boyat**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché F17057, relatif aux travaux de création d'un réseau d'assainissement, de restructuration du réseau d'eau potable aux hameaux de Fornet et Boyat sur la commune de Curienne et aux travaux pour le secours de l'alimentation en eau potable du hameau de la Boisserette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré par le réservoir de Boyat, a été attribué au groupement d'entreprises Eiffage Génie Civil Ets Gauthey / Giroud Garampon / Blondet TP, pour un montant initial total de 1 385 740,34 € HT.

Le marché est composé d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles.

Un premier avenant d'un montant de 24 550 € HT a été signé en mai 2018 pour intégrer une modification concernant la réfection de tranchée initialement prévue en enrobé provisoire, remplacée par une réfection de chaussée définitive, et valider les prix nouveaux correspondants.

Un deuxième avenant, portant sur la tranche optionnelle 1, d'un montant de 49 128,99 € HT a été signé en février 2019 pour également des modifications d'enrobés et d'ajustement de quantité.

L'avenant n° 3 a pour objet d'intégrer :

- la réfection de tranchée définitive pour économiser les enrobés provisoires, en accord avec la commune de Curienne et le Département et appliquer un enrobé définitif compte tenu de tests de compactage concluants,
- des linéaires d'eau potable et d'assainissement omis lors de la rédaction du marché de travaux afin de terminer complètement la restructuration des hameaux, ce qui entraîne une augmentation générale des quantités,
- la reprise de branchements particuliers dans leur intégralité du fait du passage sous domaine public du réseau d'eau potable.

L'avenant n° 3 s'élève à 108 648,68 € HT, ce qui représente une augmentation de 7,84 % du montant initial du marché.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics lancés par la Communauté d'agglomération d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F17057,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 1^{er} octobre 2020,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 3 au marché F17057,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 053-20

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché F17057 - Travaux de création d'un réseau d'assainissement, de restructuration du réseau d'eau potable aux hameaux de Fornet et Boyat sur la commune de Curienne et travaux pour le secours de l'alimentation en eau potable du hameau de la Boisserette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré par le réservoir du Boyat

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 22 octobre 2020

Annexe(s) : Avenant n° 3

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201022-lmc1H24256H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24256H1

Date de transmission en Préfecture : 28 octobre 2020

Date de réception en Préfecture : 28 octobre 2020

Période d'affichage : du au